



Saint-Prex, le 29 novembre 2018/AG
101.04

CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Election complémentaire de deux membres à la Municipalité

1^{er} tour de scrutin

Dépôt des listes

Conformément à la décision du 15 novembre 2018 de la Préfecture du district de Morges, les listes de candidats doivent être déposées jusqu'au **lundi 17 décembre 2018 à 12 heures** au plus tard au secrétariat municipal.

L'envoi par poste ou par courriel n'est pas admis.

Le bureau électoral